

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1361

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1361**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, et l'Université de Lyon partagent l'ambition d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole. Cela se traduit, notamment, par la valorisation et la promotion des activités de recherche développées sur le territoire.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place avec le soutien de la Métropole, visant à promouvoir le dynamisme scientifique du territoire :

- la mise en place d'un fonds de soutien aux colloques et manifestations scientifiques destiné à promouvoir le dynamisme scientifique du territoire,
- l'espace Ulys (hébergé au sein de la fondation pour l'Université de Lyon) qui développe une offre de services à destination des chercheurs et doctorants étrangers,
- le repérage et la mise en valeur des "talents" de la recherche lyonnaise (3 portraits de chercheurs, notamment publiés dans le magazine "The Only").

En parallèle, la Ville de Lyon a créé, dans les années 1990, le prix du jeune chercheur en partenariat avec l'Université de Lyon. Ce prix, décerné chaque année, vise à valoriser l'excellence et la recherche fondamentale et appliquée des laboratoires lyonnais et, indirectement, des pôles de compétitivité sur son territoire en récompensant le travail de jeunes chercheurs, pour relever les défis de demain et concourir au développement de leur territoire.

Par délibération n° 2015-0656 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole a approuvé la création du service commun sur l'Université et la vie étudiante, entre la Métropole et la Ville de Lyon à compter du 1er janvier 2016. Dans ce cadre, il revient à la Métropole le soin d'organiser, pour le compte des 2 collectivités, le prix du jeune chercheur 2016. Pour rappel, la Ville de Lyon continue à participer et soutenir ce dispositif par sa participation financière annuelle au service commun.

**Règlement**

Un règlement, élaboré par la Métropole et l'Université de Lyon, définit les modalités d'organisation et de candidature.

Ce prix sera remis à 4 lauréat(e)s distingué(e)s, dans 2 champs thématiques :

1 - Santé globale, qualité de vie et société :

- sciences de la vie, santé,
- humanités et sciences de la société.

2 - Savoirs, technologies et ingénierie pour un développement durable de la société :

- sciences de la matière et technologies,

- économie, droit, sciences politiques, sociologie.

4 prix seront décernés par 2 jurys composés de spécialistes reconnus des filières scientifiques concernées. Ces jurys seront désignés par monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, sur proposition du Président de l'Université de Lyon, qui préside les jurys.

Un premier jury examinera les candidatures des prix "santé globale, qualité de vie et société", un second les candidatures des prix "savoirs, technologies et ingénierie pour un développement durable de la société".

4 prix de 5 400 € chacun seront remis par monsieur le Président de la Métropole ou son représentant aux lauréats désignés par les jurys lors d'une cérémonie organisée courant du dernier trimestre 2016.

La Métropole procédera ensuite au versement des prix après réception des procès-verbaux des jurys.

Sont autorisées à concourir les personnes physiques remplissant les conditions suivantes :

- avoir suivi une partie au moins de leur cursus universitaire, thèse ou post doctorat, dans l'une des universités, grandes écoles ou l'un des laboratoires de recherche de l'Université de Lyon. Les travaux présentés devront avoir été réalisés dans l'un des organismes précités,

- être né(e)s à partir du 1er janvier 1981,

- avoir soutenu sa thèse avant le 1er juin 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

- a) - le règlement du prix du jeune chercheur et chercheuse - édition 2016,
- b) - le versement d'une somme de 5 400 € à chacun des 4 lauréats.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - désigner les membres des 2 jurys sur proposition du Président de l'Université de Lyon,
- b) - prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 21 600 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6713 - fonction 23 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.